

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 12 Décembre 2022 à 20h30

A la salle des fêtes de Doix



Date de convocation : 7 Décembre 2022

PRÉSENTS : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, VINET Monique, CHARRIER Pascal, CHOLLET Corinne, BAUDOIN Annick, BRETON Patricia, COURSEAU Hélène, BIROT Serge, CLAUDE Georges, FROMAGET Christine, DEME Isabelle, MELLANGER Gaëlle, SOUCHARD David.

EXCUSÉS : SAGOT Judith, BERLAND Benoît, PELLETIER Nadège, FLAHAUT Anne-Sophie, BERLAND Guillaume, BRUNET Xavier, THIBAUD Florian, PICORON Etienne.

~~~~~  
**Président de séance** : PAGEAUD Lionel, Maire de Doix les Fontaines.

**Secrétaire de séance** : CLAUDE Georges.

~~~~~  
Le quorum pour valablement délibérer est de 12. Nombre de conseillers présents : 14.

Ordre du jour de la séance du 12 Décembre 2022 :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance.
- 2) Approbation du procès-verbal du 21 Novembre 2022.
- 3) Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire.
- 4) Tarifs des produits proposés au dépôt de pain à compter du 1^{er} décembre 2022.
- 5) Forfait communal Année scolaire 2022/2023 pour l'école privée l'Eau Vive.
- 6) SyDEV - Convention annuelle unique de rénovation de l'éclairage public année 2022.
- 7) Construction école élémentaire neuve - Avenant n°1 au Lot 3 avec GATTEAU Bâtiment.
- 8) Convention avec Vendée Eau pour l'extension du réseau d'eau potable du lotissement Les Portes du Marais.
- 9) Opération Régionale : une naissance/un arbre.
- 10) Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet.
- 11) Construction d'une médiathèque - Approbation du projet et demande de la dotation générale de décentralisation Bibliothèques auprès de l'Etat.
- 12) Construction d'une médiathèque - Approbation du projet culturel.
- 13) Vente d'une croix tombale du cimetière de Doix.
- 14) Acquisition de deux terrains appartenant à Mr Bourgoin Michel.
- 15) Acquisition de deux bandes de terrains appartenant à Mr TEYSSIER Bernard.
- 16) Vente de la mairie annexe de Fontaines et d'une partie de l'espace devant.
- 17) Vente de la maison mitoyenne de la mairie annexe de Fontaines et d'une partie de l'espace devant.
- 18) Questions diverses.

Décisions prises dans la séance du 12 Décembre 2022 :

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 Novembre 2022.
2. PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ces délégations.
3. DECIDE de fixer les tarifs des produits qui y seront proposés à compter du 1^{er} décembre 2022, comme suit :
 - Baguette longue = 1,00 €
 - Baguette St Michel = 1,15 €
 - Baguette Mélusine = 1,15 €
 - Pain long = 1,35 €
 - Boule farinée tranchée = 1,60 €
 - Pain complet Bio tranché = 1,95 €
 - Croissant au beurre = 1,15 €
 - Pain au chocolat = 1,15 €.
4. DECIDE de verser le forfait communal pour l'école privée L'Eau Vive de Fontaines pour l'année scolaire 2022/2023 comme suit :

$66 \text{ élèves} \times 898,56 \text{ €} = 59\,304,96 \text{ €}.$
5. FIXE le montant de l'enveloppe budgétaire 2023 pour les travaux de rénovation programmée et les éventuels travaux de rénovation suite aux visites de maintenance de l'éclairage publique à 2 000,00 € et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annuelle unique correspondante.
6. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à intervenir avec l'entreprise GATTEAU Bâtiment titulaire du lot 3 Ravalement dans le cadre des marchés de travaux de la construction de la nouvelle école élémentaire. L'avenant n°1 s'élève à - 1 087,13 € HT.
7. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec Vendée Eau pour l'extension du réseau d'eau potable nécessaire pour le lotissement « Les Portes du Marais ». Notre participation financière s'élèvera à 10 659,79 € TTC.
8. DECIDE de s'engager dans l'opération régionale « Une naissance, Un arbre » qui nous subventionne à hauteur de 15 € par arbre planté par naissance.
9. DECIDE de supprimer l'emploi d'adjoint administratif, titulaire IRCANTEC, pour une durée de 25h60 centième par semaine, et de créer un emploi d'adjoint administratif, titulaire CNRACL à temps complet pour une durée de 35h00 par semaine à compter du 1^{er} janvier 2023.
10. DECIDE de solliciter une subvention DGD avec une bonification, auprès de la DRAC pour la construction de la nouvelle Bibliothèque.

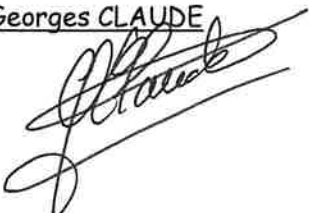
11. APPROUVE le projet culturel élaboré pour la construction de la nouvelle Bibliothèque.
12. ACCEPTE de vendre une ancienne croix tombale d'une ancienne concession au cimetière de Doix à Monsieur Daniel BARREAUD pour la somme de 100 €.
13. DECIDE d'acquérir les parcelles appartenant à Mr BOURGOIN Michel et cadastrées 091 C 1075 d'une superficie de 310 m² et 091 C 1076 d'une superficie de 280 m² au prix de 0,080 € le m² soit 47,20 € net vendeur.
14. DECIDE d'acquérir en complément des parcelles cadastrées AB 580 et AB 583, les parcelles appartenant à Mr TEYSSIER Bernard et cadastrées AB 581 d'une superficie de 22ca et AB 584 d'une superficie de 02ca le tout à l'euro symbolique. Ces parcelles correspondent à l'alignement avec la rue de la Débuterie.
15. APPROUVE et AUTORISE la vente de la mairie annexe de Fontaines avec de l'espace devant à l'association Barayole aux conditions suivantes : parcelles cadastrées 091 C 2056 d'une superficie de 02a46ca et 091 C 2058 d'une superficie de 02a61ca au prix de vente à 120 000,00 € net vendeur.
16. APPROUVE et AUTORISE la vente de la maison mitoyenne de la mairie annexe de Fontaines avec de l'espace devant à l'association Barayole aux conditions suivantes : parcelles cadastrées 091 C 935 d'une superficie de 155 m² et 091 C 2057 d'une superficie de 74ca au prix de vente à 50 000,00 € net vendeur.

QUESTIONS DIVERSES :

- Bilan du Goûter des Aînés du jeudi 8 décembre 2022 : 110 personnes ont participé à ce goûter. L'après-midi jeux a été une nouvelle fois très appréciée.
- Vœux du Maire à la population le Vendredi 20 janvier 2023 à 19h00 à la salle des fêtes de Doix.
- Distribution du bulletin municipal : entre Noël et le 1^{er} janvier.
- Prochains conseils municipaux :
 - Mardi 31 Janvier 2023 à 20h30
 - Mardi 28 Février 2023 à 20h30
 - Mardi 28 Mars 2023 à 20h30
 - Mardi 25 Avril 2023 à 20h30
 - Mardi 30 Mai 2023 à 20h30
 - Mardi 27 Juin 2023 à 20h30

La séance a été levée à 22h30.

Le secrétaire de séance
Georges CLAUDE



Fait à Doix lès Fontaines, le 13 Décembre 2022
Le Maire,
Lionel PAGEAUD

